

Février 2025, Numéro 70



Mairie de Conches sur Gondoire
6 place de l'Église (77600)
Tél. : 01 64 02 26 17
accueil@conches-sur-gondoire.fr
Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,
Samedi de 9h à 12h.

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

www.conches-sur-gondoire.fr
f Mairie de Conches sur Gondoire
i mairiedeconchessurgondoire

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE / Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE, Hugo ROCH

N'HÉSITEZ PAS
À VOUS RENDRE
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

- Pour avoir des nouvelles fraîches
- Vous pouvez aimer notre page,
en cliquant sur



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/MAIRIE-DE-CONCHES-SUR-GONDOIRE-106965577607283](https://www.facebook.com/mairie-de-conches-sur-gondoire-106965577607283)

VOUS ÊTES NOUVEAU A CONCHES ?



Conchoises et Conchois récemment installés dans le village, locataires ou propriétaires (depuis décembre 2023, ou avant cette date mais vous n'avez pas eu l'occasion de participer à notre dernière cérémonie d'accueil des nouveaux habitants), nous vous invitons à vous faire connaître à l'accueil de la Mairie.

Un verre de l'amitié sera prochainement organisé afin de répondre à vos éventuelles questions. Un kit comportant entre autres un livret récapitulatif des informations utiles sur notre territoire vous sera remis. Inscription auprès de marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr ou par téléphone au 01.64.02.26.17.



EAU POTABLE /ASSAINISSEMENT

En cas de problème, contactez Marne et Gondoire au **01.60.35.43.96**

Mail : environnement@marneetgondoire.fr

De 9 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 sauf le samedi et le dimanche.

SI URGENCE :

Le service d'astreinte de VEOLIA EAU peut être mobilisé sur simple appel auprès de son service client :

Un numéro unique pour tous les habitants de Marne et Gondoire : le 0 969 360 400 (Véolia EAU)

À ce numéro, 7 jours/7 et 24h/24, un interlocuteur est à la disposition des usagers pour prendre en charge les demandes d'interventions ou pour renseigner sur la nature et la localisation des incidents en cours de réparation sur les communes.



CONCHES
Conseil Municipal des jeunes

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2025

Dépôt des candidatures
du lundi 13 janvier au samedi 15 février
par email à marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr
ou au 01 64 02 26 17

Élections par les élèves conchois
du CE2 à la 2nde
les samedis 8 et 15 mars
de 9h à 12h

MARNE ET GONDOIRE RÉNOV'

UN PROJET DANS VOTRE LOGEMENT POUR

- LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- L'ADAPTATION PERTE D'AUTONOMIE
- UN LOGEMENT SAIN ET SÉCURISÉ

CONSEILS GRATUITS POUR LES PARTICULIERS

Réservation en ligne
+ d'infos sur www.marneetgondoire.fr

mgrenov@marneetgondoire.fr
01 60 07 89 19

Marne et Gondoire Agglo

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

PROCHAIN CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN « CŒUR DE VILLAGE »



La première séance s'est résumée à une présentation globale de l'existant et du projet. Une réunion de travail se déroulera mardi 4 mars en Mairie. Chaque participant exposera le fruit de ses réflexions depuis la dernière assemblée.

A VOUS LA PAROLE !



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 13 FÉVRIER A 19 HEURES



POINT SUR LE CŒUR DE VILLAGE : QUESTIONS ET RÉPONSES



Le Cœur de village, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil municipal du 21 décembre 2023 a approuvé les grandes orientations de ce projet multi-sites visant à réhabiliter les équipements communaux et à animer le village. Trois sites sont concernés : la salle des fêtes la Grange, le site de l'école Gustave Ribaud et le site de la Ferme du Laurençon.

Qui est chargé de mener à bien ces projets ?

Afin de bénéficier d'un accompagnement professionnel tout au long de la préparation et de la réalisation des projets, la Commune, maître d'ouvrage, a passé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Marne-et-Gondoire Aménagement (Société Publique Locale de la Communauté d'agglomération).

Quand la Grange va-t-elle rouvrir ses portes ?

Le projet le plus avancé est celui de la réhabilitation de la Grange. Les travaux doivent démarrer cet été pour une réouverture courant 2026 (lire Conch'infos n°69).

Que va devenir l'école Gustave Ribaud ?

C'est au mois de juillet que l'école Gustave Ribaud va fermer ses portes, les élèves rejoignant à la rentrée de septembre l'école intercommunale du Val Guermantes. Le site de l'école Gustave Ribaud est destiné à accueillir dans sa partie Sud un parc avec des salles pour un usage public, la partie Nord devant être cédée sous forme de lots à bâtir.

S'agit-il donc d'un bétonnage du site de l'école ?

La cession de lots à bâtir en partie Nord (où se trouvent actuellement les bâtiments amiantés dont celui de la cantine) procurera à la Commune un apport financier qui permettra notamment de financer l'aménagement du parc et la réhabilitation de deux salles. Aucun immeuble ne sera construit mais uniquement 4 ou 5 maisons individuelles dans le cadre des règles du Plan local d'urbanisme, comme dans le reste de la rue de l'Ermitage. Notre cadre de vie sera ainsi préservé.



Par quoi sera remplacée la Ferme du Laurençon ?

A la Ferme du Laurençon, dont l'ensemble du bâti est trop dégradé pour pouvoir être rénové, il s'agit avant tout de proposer aux professionnels actuels et futurs (la pharmacie, le salon de coiffure, les cabinets médicaux et para-médicaux, des commerces et services...) des locaux neufs et adaptés. Ce projet sera financé par la réalisation de logements. Pour l'instant, le diagnostic structure des bâtiments a conduit à des réparations et sécurisations d'urgence, et les réflexions se poursuivent sur le futur projet. L'agence d'architecture DBW travaille à programmer la disposition des futures constructions, le nombre de logements et l'offre de locaux les mieux adaptés en rez-de-chaussée. Le Conseil consultatif citoyen sera très bientôt consulté (prochaine réunion début mars).

S'agit-il d'un programme immobilier de grande ampleur ?

Non, les reconstructions veilleront à respecter l'esprit « ferme briarde » du site, avec sa cour, dans un écrin de verdure. La hauteur sera limitée à R+1+combles. Un Cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (CPAUP) s'imposera au futur opérateur qui sera sélectionné lors d'une mise en concurrence pour acquérir le site et réaliser le projet. L'objectif est là encore de préserver les qualités de notre village, auxquels nous sommes tous attachés.

RESPECT DU MOBILIER URBAIN



Le mobilier urbain est composé de divers éléments : poubelles, bornes, bancs, réverbères, etc ... Ce mobilier qui apporte à la fois confort et sécurité à chacun, a **un coût**. Or nous constatons que de plus en plus de réverbères, poteaux et potelets servent de butoirs à des véhicules qui reculent sans ménagement dedans et provoquent des dégâts ! Le **manque de civisme** de certains conducteurs est inacceptable. Il serait préférable que les impôts soient utilisés à d'autres fins que dans des réparations. Un sinistre automobile avec un bien du domaine public doit être déclaré à votre assurance, il faut en avertir la mairie de la commune où le dommage s'est produit. Un constat sera réalisé entre la mairie et l'auteur de l'accident. Votre assurance remboursera les réparations du matériel abimé.



PERMIS DE VÉGÉTALISER



Vous avez envie de donner un air de printemps à votre rue ? Le permis de végétaliser est fait pour vous !

Le permis de végétaliser est une autorisation gratuite de jardiner sur l'espace public et porte uniquement sur la voie publique.

Mis en place au sein de la commune, il a plusieurs objectifs :

- Réintroduire la nature en ville.
- Préserver la biodiversité en milieu urbain.
- Améliorer la qualité de vie des administrés en leur permettant de jardiner.
- Faire participer les habitants à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie.

La demande s'effectue :

- soit en téléchargeant le formulaire « Permis de Végétaliser » disponible sur le site Internet de la mairie via le lien suivant : www.conches-sur-gondaire.fr_permis-de-vegetaliser.pdf

- ou directement à l'accueil de la mairie. Des formulaires sont à disposition.

Une fois la demande déposée, la commune réalise une étude de faisabilité du projet de végétaliser,

S'il est validé, vous recevez votre permis de végétaliser. Il est valable deux ans.

LES TROTTINETTES ET VÉLOS EN LIBRE SERVICE REVIENNENT A CONCHES



Interrompu en raison d'un changement d'opérateur, le service de trottinettes en libre-service est de nouveau disponible aux mêmes

emplacements. C'est la société Dott qui a remporté l'appel d'offres organisé par le SIEMU. Le mode de fonctionnement est le même : il suffit de télécharger l'application Dott, prendre un pass lorsque vous savez que vous allez faire plusieurs trajets et scanner le QR code du véhicule pour le déverrouiller. Les véhicules doivent être déposés dans les zones prévues à cet effet. www.ridedott.com



INFO

TRAVAUX ●●●●

PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



L'éclairage public passe progressivement en LED en ce début d'année. Les rues concernées sont : ruelle Binette, allée Beauséjour, allée de l'Ermitage, allée du Poilu, Route de Tournan, allée Beauvallon, rue de la Vallée, ruelle Maillard, rue de l'Orme Bossu, ruelle Sainte Jeanne, clos Binette, allée des Rougettes et rue du Coteau.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Chers Conchois,

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et prospérité, ainsi qu'à vos proches. Qu'elle soit porteuse de progrès et d'amélioration pour notre commune. Nous souhaitons tout d'abord rendre hommage à Jean Pineau qui nous a quittés à Noël. Nous saluons ici sa bienveillance et son engagement pour notre village lors de la précédente mandature. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches en ces moments difficiles. Concernant l'actualité municipale, nous tenons à exprimer notre déception quant à la création du récent "Conseil Consultatif Citoyen". Bien que présenté comme une avancée démocratique, ce conseil semble malheureusement n'être qu'un espace d'information, dénué de tout pouvoir réel de consultation ou de proposition. Cette approche va à l'encontre de l'esprit de démocratie participative pourtant cher à la majorité municipale. En effet, un véritable conseil consultatif devrait permettre aux citoyens de s'exprimer, de débattre et d'influencer concrètement les décisions municipales Et ne pas être une façade. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et préoccupations.

Bonne année 2025 à toutes et à tous.
Les élus d'Ensemble pour Conches

